

N° 1 – janvier/février 2004

Dans ce numéro

EN DIRECT DU BUREAU ALSACE

- [En direct du Bureau Alsace : de Poitiers à Bruxelles : 2 régions, 1 vision pour l'Europe](#)
- [En direct du Bureau Alsace : le 25^{ème} Observatoire Alsace-Europe](#)

AIDES D'ETAT

- [Bioscope](#)
- [Audiovisuel](#)

AGRICULTURE

- [Développement rural des pays adhérent](#)
- [Avis du Commissaire Fischler sur la PAC](#)

BUDGET

- [Perspectives financières](#)
- [Budget 2004 : premier budget pour une UE élargie](#)

DEVELOPPEMENT

- [Coopération avec les villes asiatiques](#)

EDUCATION

- [Europass](#)
- [Erasmus Mundus](#)

ELARGISSEMENT

- [Nouveaux commissaires](#)

EMPLOI

- [Consultation sur le temps de travail](#)
- [Nouvelles lignes directrices pour EQUAL](#)

ENERGIE

- [Priorités de la Commission pour 2004](#)
- [La plate-forme technologique sur l'hydrogène](#)
- [L'énergie au niveau local](#)
- [Programme Energies Intelligentes en Europe](#)

ENVIRONNEMENT

- [Forest Focus](#)

INSTITUTIONS

- [Présidence de l'UE : les priorités pour les six prochains mois](#)
- [Commission : rapport de printemps](#)
- [Echec du nouveau statut des députés](#)

POLITIQUE REGIONALE

- [Le Commissaire Barnier lève une partie du voile sur la future politique régionale](#)
- [Politique de cohésion : nouvelles perspectives pour une Europe élargie.](#)
- [Nouveau dialogue entre la Commission et les associations de collectivités territoriales](#)
- [Séminaire européen à Versailles : ratification de la Charte européenne de l'Autonomie locale.](#)
- [Forum de recherche de partenaires Interreg III-C](#)

RECHERCHE

- [L'Europe veut développer la recherche fondamentale](#)
- [Partenariat contre les maladies de la pauvreté](#)
- [La Suisse à nouveau associée aux programmes de recherche de l'Union européenne](#)
- [Biotechnologies : nouveaux ateliers d'aide à la création d'entreprises](#)

SERVICES D'INTERET GENERAL

- [Avis du Parlement européen](#)

SOCIETE DE L'INFORMATION

- [Conférence sur la société de l'information à Budapest](#)

TRANSPORT

- [Système écopoints](#)
- [Circulation d'informations sur la sécurité des avions de pays tiers](#)
- [Sûreté aérienne : la France propose une liste européenne de compagnies charters sûres](#)
- [Sûreté aérienne: la Commission établit une liste communautaire d'objets interdits à bord des avions de transport de passagers](#)
- [Les aéroports régionaux rappellent le rôle des compagnies à bas prix dans le développement régional](#)
- [Les nouvelles compensations aériennes](#)

EN DIRECT DU BUREAU ALSACE De Poitiers à Bruxelles

Les 27 et 28 octobre 2003 à Poitiers, à l'occasion du 40^{ème} anniversaire du traité de l'Elysée, les régions françaises et les Länders allemands se positionnaient à leur niveau pour « un rapprochement toujours plus étroit entre la France et l'Allemagne et les peuples d'Europe », avec la bénédiction des gouvernements français et allemand.

Le Bureau Alsace et la Représentation du Baden-Württemberg organisent conjointement, le 16 février de 12h30 à 15h00, une réception à l'intention de l'ensemble des bureaux de représentation allemands et français. Il s'agit d'une initiative des deux bureaux visant à donner suite au "processus de Poitiers", sur la base du constat que Bruxelles est le seul lieu où les représentations régionales et les Länder se côtoient journalièrement. Cette réception sera l'occasion de lancer l'initiative de rencontres ultérieures, qu'il appartiendra aux représentations régionales, si elles le souhaitent, d'organiser concrètement en termes de périodicité, de contenu, de direction, etc. L'initiative a le soutien du gouvernement français : « engagez des coopérations, multipliez les initiatives communes » avait lancé Jean Pierre RAFFARIN en octobre dernier à Poitiers. Mme Noëlle Lenoir, la Ministre française déléguée aux Affaires européennes, fera passer un message d'encouragement à l'occasion de la réception du 16 février.

[Retour sommaire](#)

EN DIRECT DU BUREAU ALSACE 25^{ème} édition : Observatoire Alsace Europe

La vingt cinquième édition de l'Observatoire Alsace-Europe, animé par l'Association pour la Promotion de l'Alsace et le Bureau Alsace, s'est tenue le 16 janvier 2004, sous le parrainage de la Communauté Urbaine de Strasbourg, en l'auditorium du Musée d'Art Moderne et Contemporain de Strasbourg. Cette manifestation marquait aussi le coup d'envoi des célébrations du 25^{ème} anniversaire de l'Association pour la Promotion de l'Alsace, qui ponctueront l'année 2004. Les débats, qui ont porté sur le projet de constitution européenne et les futures perspectives financières pour l'Union européenne élargie, ont suscité un intérêt tout particulier de la part des collectivités territoriales et organismes consulaires représentés et ont su, au-delà d'un public d'initiés, mobiliser un auditoire désireux de s'informer des grandes questions à l'ordre du jour de l'Union européenne.

Pour le Président de l'Observatoire, M. Pierre Netter, « une citoyenneté active doit s'engager dans la constitution et non attendre les résultats des marchandages gouvernementaux. Rappelant que « depuis 25 ans, à Bruxelles, l'Alsace a su construire les ponts qui suppriment les distances », Pierre Netter a invité à développer l'identité régionale au service de la cohésion européenne.

M. Charles REICH, Chef de Division du Secrétariat de la Commission des Affaires constitutionnelles du Parlement européen, a présenté l'état des lieux et les perspectives des débats autour d'une constitution pour l'Europe. Replaçant ces débats dans le contexte de la négociation inter-gouvernementale des traités européens, il a attribué la non-adoption de la constitution aux contraintes de l'agenda européen plutôt qu'à un blocage des négociations, le temps de discussion institutionnelle imparti au projet de constitution n'ayant pas été mis à profit par les gouvernements.

Sur les perspectives financières pour l'Union européenne à 25 après 2006, M. René Guth, Président de l'Association pour la Promotion de l'Alsace (-Service), a prévenu que, quel que soit l'issue des discussions en cours, la priorité sera donnée aux régions des nouveaux Etats membres. La région Alsace doit anticiper ces évolutions et dès à présent chercher à se positionner sur les créneaux porteurs du nouveau cadre financier européen.

[Retour sommaire](#)

AIDES D'ETAT Bioscope

La Commission européenne invite les parties intéressées à faire valoir leurs observations concernant des aides publiques octroyées par les collectivités locales d'Alsace pour la construction du parc d'attractions "Bioscope". Elle avait ouvert une enquête le 29 octobre 2003 et un avis a été publié au Journal Officiel du 24 janvier dernier (n° C20). A l'origine de cette enquête, une plainte des associations de parcs d'attractions allemands concernant d'éventuelles aides d'Etat au Bioscope avait été adressée à la Commission le 27 mars 2001. Lancé en 1994, le projet Bioscope doit permettre aux visiteurs de s'instruire tout en s'amusant sur le thème de la santé et de l'environnement.

La société Grévin et Compagnie a été choisie par les autorités régionales pour construire et exploiter ce parc tandis que la concession a été octroyée pour une durée de 30 ans. En contrepartie, Grévin paiera à l'Etat une redevance sur son chiffre d'affaires et prendra en charge une partie des coûts d'investissements. Considérant que le concessionnaire a la charge d'une obligation de service d'intérêt économique général, les autorités nationales ont estimé possible l'attribution de subventions. La Commission estime que ladite mission n'a pas été clairement définie et attend l'avis des parties intéressées.

[Retour sommaire](#)

AIDES D'ETAT Audiovisuel

Dans un « document de discussion » du 18 décembre 2003 adressé aux Etats membres, la Commission européenne a indiqué qu'elle envisageait de revoir un des critères régissant la compatibilité des aides d'Etat en faveur du secteur cinématographique avec les règles de concurrence. Il s'agit du critère de « territorialité » des aides, qui permet à un Etat membre d'exiger que 80% du budget d'un film qu'il a soutenu, soit dépensé dans ce



BUREAU ALSACE

Bruxelles en Direct – Bureau Alsace

Tél. + 32 2 221 04 30 - Fax + 32 2 217 66 12 – info@bureau-alsace.org - <http://www.bureau-alsace.org>

même pays. La Commission estime que cette préférence nationale est « disproportionnée » et suggère plusieurs options, allant jusqu'à la suppression pure et simple de toute exigence de territorialité des dépenses. Les critères que la Commission applique aujourd'hui pour évaluer les aides accordées par les Etats membres à leurs secteurs cinématographique ont été définis dans la communication du 26 septembre 2001 - COM(2001)534. Les régimes d'aides correspondant à ces critères seront réexaminés par la Commission, en principe avant juin 2004.

http://europa.eu.int/comm/avpolicy/legis/key_doc/legispdf/files/cinc_om_fr.pdf

[Retour sommaire](#)

AGRICULTURE Développement rural des pays adhérents

La Commission européenne a décidé mercredi 14 janvier 2004 de fixer à 5,76 milliards d'euros (prix courants) l'aide totale qu'elle accordera en 2004-2006 pour le développement rural dans les dix pays adhérents. La Pologne sera le plus grand bénéficiaire avec près de la moitié des fonds prévus, devant la Hongrie (602 millions), la République tchèque (543 millions) ou encore la Lituanie (489 millions). Ces dotations nationales ont été calculées par la Commission sur la base des montants arrêtés lors des négociations d'adhésion et figurant dans les Traités d'adhésion.

http://europa.eu.int/comm/agriculture/rur/access/index_fr.htm

[Retour sommaire](#)

AGRICULTURE Avis du Commissaire Fischler sur le PAC

Le 15 janvier dernier, au cours de la « Semaine Verte » de Berlin, le Commissaire chargé de l'agriculture, Franz Fischler, a donné un avis personnel sur la politique agricole commune (PAC) en insistant sur trois points. Premièrement, la PAC d'aujourd'hui n'a rien à voir avec celle des commencements, étant donné que pratiquement aucun aspect de la PAC n'est resté en l'état. Depuis le début des années 90, une longue marche a permis d'évoluer d'une politique de soutien à la surproduction à un régime d'aides axées sur le marché, respectueux de l'environnement et fondé sur la qualité. Le Commissaire a ensuite dénoncé le cynisme de certaines ONG qui mettent sur le même plan les subventions agricoles dans l'Union européenne et le revenu dont disposent les habitants du tiers-monde. Enfin le Commissaire a estimé que les dépenses de l'UE pour la PAC réformée sont justifiées. Il a insisté pour les chefs d'Etat et de Gouvernement respectent les engagements en matière agricole jusqu'en 2013 et ne réouvrent pas la boîte de pandore d'éventuelles renégociations en cours de route.

[Retour sommaire](#)



BUREAU ALSACE

BUDGET Perspectives financières

Pour la période 2007-2013, la Commission européenne a présenté le 10/02/2004 les perspectives financières au Parlement européen, puis au Conseil par la suite, en principe les 23-24 février. Plusieurs scénarios s'opposent quant au sort d'une enveloppe dont le volume actuel est, en principe, de l'ordre de 100 milliards d'€ par an, bien qu'en 2002, à peine plus de 85 milliards aient été dépensés. Une majorité de commissaires européens estime que la limite actuelle de 1,24% du revenu national brut (RNB) est raisonnable, ce qui est également la position du Comité de Régions. Les six principaux bailleurs de fonds du budget européen (Allemagne, Autriche, France, Pays-Bas, Royaume-Uni et Suède) ont envoyé une lettre datée du lundi 15 décembre 2003 au président de la Commission, Romano Prodi, indiquant qu'ils voulaient que les dépenses soient réduites d'ici 2007 à 1% du RNB de l'UE. Mais la Commissaire au budget, Michaele Schreyer, souhaite que le plafond soit ramené à 1,15% afin d'atteindre un compromis entre les six et la Commission. Cela permettrait à l'UE d'augmenter ses dépenses réelles, mais satisferait en même temps ceux qui souhaitent que le plafond soit abaissé.

La Commission européenne envisage de proposer que toutes les aides régionales non utilisées à la fin d'un exercice budgétaire soient automatiquement versées dans un nouveau Fonds pour la croissance et la compétitivité, au lieu d'être restituées aux Etats membres. Cette proposition, qui serait limitée à 1 milliard d'euros par an, fait partie du projet que la Commission présentera le 10 février 2004.

Les perspectives financières constituent l'encadrement des dépenses communautaires sur une période de plusieurs années. Elles résultent d'un accord interinstitutionnel entre le Parlement européen, le Conseil et la Commission et indiquent l'ampleur maximale et la composition des dépenses communautaires prévisibles.

Site de la DG Budget de la Commission européenne :
http://www.europa.eu.int/comm/budget/index_fr.htm

[Retour sommaire](#)

BUDGET Budget 2004 pour une Europe élargie

Le budget de l'Union européenne pour l'année 2004 accorde un financement suffisant à l'élargissement et aux engagements de l'Union européenne en matière de politique étrangère tout en veillant à respecter les principes d'une gestion financière saine. Les deux branches de l'autorité budgétaire ont convenu un budget global pour 25 Etats membres de 99,75 milliards d'euros, ce qui correspond à une croissance de seulement 2,3% par rapport au budget 2003 pour 15 Etats membres. A une époque où les budgets nationaux sont sous une pression massive pour éviter les déficits, le montant total du budget de l'Union européenne 2004 (chiffres concernant l'Europe à

25) représente seulement 0,98 % du RNB (revenu national brut). Une marge d'environ 11,8 milliards sous le montant maximal prévu par le cadre financier pluri-annuel reste ainsi disponible. Le budget couvre essentiellement les dépenses pour l'agriculture (46%) et les fonds structurels (41%), les politiques internes (9%) et extérieures (5%) se maintenant à un niveau stable.

Tableau (à la fin du document) :

<http://www2.europarl.eu.int/omk/sipade2?PUBREF=-//EP//TEXT+PRESS+TW-20031215-S+0+DOC+XML+V0//FR&LEVEL=3&NAV=S#SECTION50>

[Retour sommaire](#)

DEVELOPPEMENT **Coopération avec les villes asiatiques**

Le programme ASIA URBS est une initiative de l'Union européenne fondée sur la coopération décentralisée. Il vise à améliorer la compréhension et la coopération entre les communautés locales d'Europe et d'Asie, ainsi qu'à consolider la participation de l'UE au développement socio-économique de l'Asie, en soutenant l'action des autorités locales dans l'élaboration et l'application de politiques adaptées.

Asia-Urbs est destiné à créer des liens durables entre les communautés locales d'Europe et d'Asie par la mise en œuvre de projets soumis conjointement par les autorités locales de l'UE et d'Asie dans les domaines de la planification urbaine, du développement socio-économique urbain, de l'environnement urbain et de l'infrastructure urbaine. Les organisations bénéficiaires sont des partenariats regroupant des autorités municipales locales de pays éligibles d'Asie et de l'UE.

Le Programme ASIA URBS propose un soutien financier par cofinancement qui peut aller jusqu'à 65% du coût total d'un projet pilote urbain, avec un maximum de 500 000 euros par projet. Le budget total est de 30 millions d'euros, dont 26,2 millions mis à disposition dans le cadre du financement de l'aide non remboursable. A titre d'exemples, les projets peuvent viser la gestion urbaine, le développement socio-économique urbain, l'environnement urbain ou encore l'infrastructure sociale urbaine.

Pour plus d'informations :

http://europa.eu.int/comm/europeaid/projects/asia-urbs/about_asia_urbs.htm

[Retour sommaire](#)

EDUCATION **Europass**

La Commission européenne a adopté le 7 janvier une proposition de décision instaurant un cadre unique pour la transparence des qualifications et des compétences (Europass). Conçue dans une perspective d'apprentissage tout au long de la vie, la proposition rassemble plusieurs instruments, se concentrant sur les compétences personnelles et professionnelles (CV européen), les

langues (portfolio européen des langues), la mobilité (le « MobilPass » qui remplace l'Europass-formation » déjà utilisé par 50 000 personnes), les qualifications professionnelles (le supplément au certificat) et les diplômes de l'enseignement supérieur (le supplément au diplôme).

[Retour sommaire](#)

EDUCATION **Erasmus Mundus**

Les premiers diplômes inter-universitaires européens soutenus par le programme Erasmus Mundus (2004-2008) ont été présentés par la Commissaire Reding le 27 janvier à Paris lors d'une journée d'information sur le programme. Erasmus Mundus, qui vise à améliorer la qualité de l'enseignement supérieur européen et à favoriser la compréhension interculturelle grâce à la coopération avec des pays tiers, a été approuvé par la décision du Parlement européen (Décision n° 2317/2003/EC du 5 décembre 2003). Il a pour but de renforcer les liens internationaux dans l'enseignement supérieur en permettant aux étudiants et aux universitaires du monde entier de suivre des études de troisième cycle dans les universités européennes, tout en encourageant la mobilité des étudiants et des universitaires européens vers des pays tiers. Ce programme prévoit la création de plus de 100 diplômes d'ici 2008 et bénéficie d'un montant de 230 millions d'euros. Un appel à proposition est attendu début avril.

www.europa.eu.int/comm/education/programmes/mundus/index_fr.html

[Retour sommaire](#)

ELARGISSEMENT **Nouveaux commissaires**

Avec l'élargissement de l'Union européenne, la Commission accueillera dix commissaires des nouveaux Etats membres à partir du 1^{er} mai 2004. Durant la période transitoire qui durera jusqu'au 1^{er} novembre 2004, date de la nomination de la prochaine Commission, les nouveaux arrivants voteront mais n'auront pas de portefeuille ; ils ne seront conseillés que par un « mini-cabinet » et accompagneront un commissaire actuel dans ses fonctions. Huit des dix futurs commissaires ont déjà été présentés au président Prodi par les pays adhérents. Il s'agit de Sandra Kalniete, ministre des affaires étrangères de Lettonie, Danuta Hübner, ministre des affaires européennes de Pologne, Daila Grybauskaitė, ministre des finances de Lituanie, Janez Potocnik, ministre des affaires européennes de Slovénie, Siim Kalas, ancien premier ministre d'Estonie, Joe Borg, ministre des affaires étrangères de Malte, Peter Balazs, ambassadeur de Hongrie auprès de l'UE et Jan Figel, l'ex-négociateur principal de la Slovaquie pour l'adhésion.

[Retour sommaire](#)



BUREAU ALSACE

Bruxelles en Direct – Bureau Alsace

Tél. + 32 2 221 04 30 - Fax + 32 2 217 66 12 – info@bureau-alsace.org - <http://www.bureau-alsace.org>

EMPLOI Consultation sur le temps de travail

Dans une communication du 30 décembre 2003 (COM(2003) 843), la Commission européenne appelle toutes les parties intéressées à participer à une consultation sur le temps de travail et sur la possible révision de la directive 93/104/CE, à la suite d'un rapport sur les effets de la législation européenne en vigueur dans ce domaine. La communication porte sur la question de la renonciation (« opt-out ») qui permet aux travailleurs de renoncer aux droits que leur accorde la directive et sur la définition et le calcul du temps de travail. Elle poursuit un triple objectif :

La communication du 30 décembre 2003 (COM(2003) 843) :

http://www.liaisons-sociales.com/PDF/complement_127_workingtime_communication_fr.pdf

[Retour sommaire](#)

EMPLOI Nouvelles lignes directrices - EQUAL

Dans une communication du 30 décembre 2003 (COM(2003) 840 final), la Commission européenne établit les lignes directrices du second tour de l'initiative communautaire EQUAL (2004-2006). Elle passe en revue quelques-uns des premiers résultats d'EQUAL et met en exergue les pratiques prometteuses qui peuvent déjà contribuer à l'élaboration de nouveaux moyens de lutte contre les discriminations et les inégalités sur le marché du travail. Elle fixe également le cadre du second tour d'EQUAL en confirmant les principes et l'architecture, tout en simplifiant la mise en œuvre administrative afin d'améliorer son efficacité.

EQUAL est un programme d'initiative communautaire du Fonds social européen concernant les ressources humaines pour la période 2000-2006. Son objectif est de lutter contre les discriminations de toute nature dans le domaine de l'emploi. EQUAL se réfère à la Stratégie européenne pour l'emploi (SEE) et à ses 4 piliers (employabilité, esprit d'entreprise, adaptabilité et égalité des chances), et au Plan national d'action pour l'emploi (PNAE) dans sa déclinaison française.

Tout le territoire de l'UE peut bénéficier d'un financement au titre d'EQUAL. La contribution de l'UE s'élève à 3,026 milliards d'euros en plus de la contribution nationale. EQUAL se distingue des programmes principaux du Fonds social européen par sa dimension de laboratoire (principe d'innovation) et par l'accent mis sur la coopération active entre Etats membres. Le premier appel à propositions a eu lieu durant le 1er semestre 2001. Le suivant est prévu à la mi-2004. Les autorités nationales sont responsables de la mise en œuvre des programmes d'Initiative communautaire sur leur territoire.

Renseignements complémentaires :

<http://www.equal-france.com/accueil.htm>
http://europa.eu.int/comm/employment_social/equal/index_fr.html

Communication COM(2003) 840 final :

http://europa.eu.int/eur-lex/fr/com/cnc/2003/com2003_0840fr01.pdf

[Retour sommaire](#)

ENERGIE Priorités 2004

Concernant ses priorités pour 2004 en matière nucléaire, la Commission européenne présentera une douzaine de textes dans le domaine de l'énergie (efficacité énergétique, renouvelable, électricité, carburants et réseaux) dont plus de la moitié concernant le secteur nucléaire.

- Carburants : la Commission devrait publier prochainement une communication et proposer une directive sur la promotion des véhicules propres et énergétiquement efficaces. Elle poursuivra en mars par la publication d'une communication sur les carburants de substitution, qui pourrait être éventuellement accompagnée d'un acte législatif, puis par une communication sur les énergies renouvelables.
- Electricité : la Commission proposera en juin un mandat de négociation avec la Russie sur les échanges d'électricité. Elle compte également publier une communication sur la mise en œuvre de la *Déclaration d'intérêt commun* dans les RTE (réseaux trans-européens) Energie et Transports, qui vise à accélérer les procédures de consultation pour la construction d'interconnexions dans l'Europe élargie. La Commission proposera également un Règlement pour l'application des règles « De Minimis » aux aides d'Etat.
- Nucléaire : la Commission publiera une communication sur la mise en œuvre des missions de contrôle dévolues à la Direction générale des Transports et de l'Energie dans le domaine nucléaire. Une communication sera également publiée sur les fonds de démantèlement des installations nucléaires dans l'Europe élargie. La Commission proposera également au Conseil l'adhésion d'Euratom à la Convention Internationale de l'Energie Atomique (AIEA). En juin, une directive sera proposée pour amender la directive 92/3/Euratom relative à la surveillance et au contrôle des déchets radioactifs entre Etats membres de la Communauté. Enfin, une communication est prévue au 3^e trimestre dans le but de proposer une directive sur les transports de matières radioactives.

[Retour sommaire](#)



BUREAU ALSACE

Bruxelles en Direct – Bureau Alsace

Tél. + 32 2 221 04 30 - Fax + 32 2 217 66 12 – info@bureau-alsace.org - <http://www.bureau-alsace.org>

ENERGIE Hydrogène

La plate-forme technologique sur l'hydrogène a pris son essor. La première réunion de la plate-forme technologique sur l'hydrogène s'est tenue à Bruxelles les 20 et 21 janvier, à l'initiative de la Commission européenne. Le but de cette rencontre était la conception d'un plan d'action devant mener à une économie de l'hydrogène intégrée et fondée sur les sources renouvelables d'énergie. Cette nouvelle plate-forme est soutenue par un conseil consultatif composé de 35 membres venus de l'industrie, des pouvoirs publics, et de l'ONG environnementale *Greenpeace*. Cette initiative a été lancée le 10 septembre 2002 par la Commission dans une Communication sur un "Partenariat européen pour une économie durable de l'hydrogène".

http://europa.eu.int/comm/research/energy/nn/nn_rt_http1_en.html

[Retour sommaire](#)

ENERGIE L'énergie au niveau local

La Commission européenne et le Conseil des Communes et des Régions d'Europe (CCRE) ont uni leur effort en créant un groupe de travail conjoint sur les questions d'énergie au niveau local. Les collectivités pourront choisir librement leur fournisseur d'électricité et de gaz naturel à partir du 1^{er} juillet 2004 dans le cadre de la libéralisation des marchés de l'énergie. Ce changement représente une occasion pour les collectivités de mettre en œuvre des politiques énergétiques durables axées sur la maîtrise de la demande et l'utilisation des énergies renouvelables.

[Retour sommaire](#)

ENERGIE Energies Intelligentes

Energie intelligente – Europe (EIE) est le programme de soutien communautaire pour des actions non technologiques dans le domaine de l'énergie, en particulier dans les domaines de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables pour la période 2003-2006. Il a été adopté par le Parlement européen le 26 juin 2003. L'objectif de ce programme est de renforcer les politiques de l'Union européenne dans le domaine énergétique tel qu'il en a été fait référence dans le Livre vert « vers une stratégie européenne de sécurité d'approvisionnement énergétique » et dans le Livre blanc sur la politique européenne des transports à l'horizon 2010. Le développement durable doit être soutenu dans le domaine de l'énergie en prenant en compte de façon égale l'approvisionnement énergétique, la compétitivité et la protection de l'environnement.

Le programme contient quatre champs d'action :

- SAVE : amélioration d'une utilisation rationnelle de l'énergie, en particulier dans les secteurs de la construction et de l'industrie

- ALTENER : promotion de nouvelles énergies et d'énergies renouvelables
- STEER : soutien aux initiatives liées à tous les aspects énergétiques des transports, de la diversification des carburants
- COOPENER: soutien aux initiatives liées à la promotion des énergies renouvelables dans les pays en voie de développement

Le programme EIE :

http://europa.eu.int/comm/energy/intelligent/index_en.html

Livre vert « Vers une stratégie européenne de sécurité d'approvisionnement énergétique » :

http://europa.eu.int/comm/energy_transport/fr/lpi_lv_fr1.html

Livre blanc sur « la politique européenne des transports à l'horizon 2010 : l'heure des choix » :

http://europa.eu.int/comm/energy_transport/fr/lb_fr.html

[Retour sommaire](#)

ENVIRONNEMENT Forest Focus

L'Union européenne traite de la protection des forêts avec le programme Forest Focus (2003-2008). Ce programme tente de mettre en œuvre la surveillance des forêts, notamment concernant la protection contre la pollution atmosphérique, la protection contre les incendies, la diversité biologique, le changement climatique, le stockage de carbone et les sols et l'évaluation continue des activités de surveillance.

Dans ce cadre, des réseaux d'observation sont mis en place en vue de réaliser des inventaires réguliers et une observation permanente des écosystèmes forestiers. Des programmes nationaux d'une durée de trois ans sont mis en place par les États membres. Ces programmes comprennent une évaluation ex-ante. Les États présentent également des évaluations à mi-parcours et des évaluations ultérieures. Le budget annuel de ce programme est de 13 millions d'euros. L'Union contribue financièrement aux programmes nationaux à raison de 50% des dépenses maximum. Forest Focus est ouvert aux nouveaux États membres, ainsi qu'aux trois candidats à l'adhésion.

[Retour sommaire](#)

INSTITUTIONS Présidence de l'UE : les priorités pour les 6 prochains mois

L'Irlande a succédé à l'Italie le 1er janvier 2004 à la présidence de l'Union européenne. Le mot d'ordre de cette présidence, "Travailler ensemble", fait référence à la fin de la division de l'Europe, l'élargissement du 1er mai 2004 scellant la réunion d'un continent partagé contre son gré.

L'une des tâches principales de l'Irlande est de poursuivre la Conférence intergouvernementale, commencée en octobre 2003, et qui doit aboutir à un traité constitutionnel, préalable indispensable à une réforme des institutions européennes dans une Europe élargie à 25. Des consultations bilatérales avec les Etats membres de l'UE déboucheront sur un rapport d'avancement lors du Conseil européen de Printemps.

Outre le projet de budget communautaire pour 2007-2013, la présidence irlandaise a l'intention de consacrer ses efforts sur quatre axes prioritaires :

- L'achèvement de l'élargissement de l'Union avec l'intégration des nouveaux Etats membres dans le calendrier de travail de l'Union et l'extension des politiques européennes aux nouveaux venus. Concernant Chypre, l'Irlande poursuivra les négociations avec le Secrétaire général des Nations Unies pour que l'île intègre l'UE réunifiée, le 1er mai 2004. Enfin, les négociations avec la Bulgarie et la Roumanie devraient s'achever fin 2004, tandis que les négociations avec les pays des Balkans se poursuivent.

- La réalisation de l'économie européenne la plus compétitive du monde selon les objectifs définis par les Etats membres de l'UE à Lisbonne en 2000.

- Le développement d'un espace de sécurité, de liberté et de justice pour lutter contre la drogue et le crime organisé, l'immigration illégale et la traite des êtres humains, en favorisant les échanges entre les différentes polices des Etats membres.

- Les responsabilités sur la plan mondial, avec un renforcement de la coopération de l'UE avec les Nations Unies, la construction d'une capacité propre de prévention des conflits et de gestion des crises, et la coopération avec les pays africains.

<http://www.info-europe.fr/document.dir/fich.dir/qr001183.htm>

[Retour sommaire](#)

INSTITUTIONS Rapport de printemps

La Commission européenne fixe des priorités pour relancer l'agenda de Lisbonne. En mars 2000, le Conseil européen de Lisbonne présentait une stratégie s'étalant sur 10 ans et visant à faire de l'UE l'économie la plus compétitive et la plus dynamique du monde. Dans son rapport du 21 janvier 2004 intitulé *Réalisons Lisbonne*, la Commission invite le Conseil européen de printemps à profiter de la reprise économique et de la dynamique de l'élargissement pour donner une nouvelle impulsion à la stratégie de Lisbonne. Trois priorités sont définies :

- améliorer l'investissement dans les réseaux et la connaissance,
- renforcer la compétitivité de l'industrie et des services,

- promouvoir la prolongation de la vie active.

Après quatre années de mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne, les progrès réalisés par l'Union demeurent insuffisants pour atteindre les objectifs que celle-ci s'est fixés. En effet, malgré des progrès dans certains domaines importants, la mise en œuvre des réformes par les États membres n'est pas à la hauteur des enjeux. Plusieurs secteurs rencontrent même des difficultés importantes.

http://europa.eu.int/comm/lisbon_strategy/reports/index_fr.html

[Retour sommaire](#)

INSTITUTIONS Echec du nouveau statut des députés

Le Conseil a rejeté la proposition de réforme du régime de remboursement des frais des députés européens. Les eurodéputés avaient adopté en décembre dernier un régime qui visait à introduire une indemnité égale pour l'ensemble des eurodéputés ainsi qu'un régime de remboursement des frais. Le projet prévoyait d'octroyer à de nombreux députés européens une nette augmentation salariale, avec un revenu de 8 600 euros par mois, mais celle-ci se serait accompagnée d'un système de dépenses basé sur les frais réels, justifiés par des reçus.

Le régime actuel des dépenses, souvent critiqué pour son manque de transparence et sa vulnérabilité face aux abus, émane à l'origine de la volonté de combler l'écart de salaires entre les eurodéputés de différentes nationalités. À l'heure actuelle, les eurodéputés perçoivent le même montant que leurs homologues nationaux. Les grands gagnants sont les Italiens, avec 12 000 euros par mois, quatre fois plus que ce que gagnent leurs homologues espagnols. Avec l'élargissement de l'Union à 25 membres, les différences de salaires prendraient des proportions extrêmes, les eurodéputés hongrois ne toucheraient en effet que 800 euros par mois.

[Retour sommaire](#)

POLITIQUE REGIONALE Futur de la politique régionale

Le Commissaire Barnier lève une partie du voile sur la future politique régionale. Le 3^e rapport de Cohésion de l'Union européenne, qui sera rendu public le 18 février, servira de base à la future politique régionale. Le Commissaire en charge de ce dossier, Michel Barnier, a levé un coin du voile devant les membres du Parti Populaire Européen (PPE, centre droit) du Comité des Régions le 4 février en indiquant les grandes lignes du projet qu'il allait soumettre au collège présidé par Romano Prodi.



BUREAU ALSACE

Bruxelles en Direct – Bureau Alsace

Tél. + 32 2 221 04 30 - Fax + 32 2 217 66 12 – info@bureau-alsace.org - <http://www.bureau-alsace.org>

Les trois quarts des Fonds Structurels seraient ainsi utilisés pour un objectif 1 dédié aux régions dont le PIB est inférieur au seuil de 75% de la moyenne du PIB communautaire, ainsi qu'à un objectif 1 bis. Ce dernier s'adresserait aux régions qui sortiraient progressivement de l'actuel objectif 1 et qui passeraient au-dessus du seuil du seul fait mathématique de l'élargissement (avec les 10 nouveaux Etats membres, la moyenne du PIB baissera sensiblement sans que les régions s'enrichissent réellement). Un objectif 2, avec 20% des Fonds, serait destiné aux autres régions avec comme cible, entre autres, la désertification rurale ou les problématiques urbaines. La classification de zonage serait abandonnée.

Enfin, un troisième objectif serait prévu avec 5% des financements pour soutenir la coopération interrégionale, sur le modèle du programme Interreg.

[Retour sommaire](#)

POLITIQUE REGIONALE

Politique de Cohésion pour une Europe élargie

Le Commissaire Barnier présentera le 23 février 2004 en exclusivité aux membres de la plate-forme des organisations européennes de collectivités régionales et locales (CRPM, ARFE, CCRE, Eurocities) le 3^{ème} Rapport sur la Cohésion. Le président de la commission "politique régionale" du Parlement européen, Paolo Costa, donnera également son avis, de même que les personnes suivantes : Louis Le Pensec, président de l'association française du CCRE, Marie-Hélène Gillig, vice présidente de la commission "emploi et affaires sociales" du Parlement européen, Jean-Charles Leygues et Elisabeth Helander, directeurs à la DG Politique régionale.

http://www.ccre.org/champs_activites_detail_news.htm?ID=61&idca=3120

[Retour sommaire](#)

POLITIQUE REGIONALE

Nouveau dialogue avec les associations de collectivités territoriales

En cohérence avec son livre blanc sur la gouvernance européenne, la Commission européenne a adopté le 13 janvier 2004 une communication qui établit le cadre d'un dialogue politique qu'elle souhaite instaurer plus systématiquement avec les associations de collectivités territoriales sur l'élaboration de ses politiques (COM(2003) 811 final). Un dialogue à travers lequel la Commission poursuit un double objectif : se doter de moyens supplémentaires pour prendre en considération les réalités et l'expérience régionales et locales mais aussi assurer une meilleure information et une meilleure appropriation des orientations de l'Union par les citoyens.

Pour préparer cette décision, la Commission a engagé une réflexion approfondie avec les parties intéressées sur la

manière d'associer le plus en amont possible du processus de décision les autorités régionales et locales qui contribuent à mettre en oeuvre ou qui sont affectées par des politiques de l'Union. Elle a donc décidé de donner aux responsables territoriaux la possibilité de s'exprimer à travers leurs associations nationales et européennes lors d'auditions annuelles qui seront organisées autour de la présentation du programme de travail annuel de la Commission ainsi que des grandes initiatives des politiques ayant un impact territorial direct ou indirect.

Ce nouveau processus ne remplacera pas les contacts ponctuels ou les consultations ad hoc entre les services de la Commission et les associations ni les processus de consultations définis par le traité et par les textes réglementaires.

http://www.europa.eu.int/comm/regional_policy/consultation/territorial_fr.htm

[Retour sommaire](#)

POLITIQUE REGIONALE

Charte européenne de l'autonomie locale

Séminaire européen à Versailles : ratification de la Charte européenne de l'Autonomie locale. C'est à Versailles que s'est tenu, le 16 janvier dernier, le séminaire européen organisé par le Conseil des communes et régions d'Europe (CCRE) et l'Association française du CCRE (AFCCRE), présidée par Louis Le Pensec, dans le cadre des 50 ans de la Charte des libertés communales. L'événement, qui a réuni près de 150 participants, élus locaux et régionaux de l'ensemble de l'Europe, a vu le Ministre Délégué aux Libertés locales, Patrick Devedjian, annoncer que le Gouvernement a engagé la procédure de ratification par la France de la Charte Européenne de l'Autonomie Locale. La France, qui a signé cette Charte dès 1985, devient ainsi le 39^{ème} Etat du Conseil de l'Europe à la ratifier.

<http://www.afccre.asso.fr/actualites/index.asp?page=manifestations.htm>

[Retour sommaire](#)

POLITIQUE REGIONALE

Forum Interreg III - C : recherche de partenaires

Tout comme en 2003 à Vienne, le forum européen qui se tiendra à Berlin les 8 et 9 mars 2004 s'adresse à tous les porteurs de projets intéressés par le développement de coopérations interrégionales dans le cadre du programme INTERREG III-C. Des représentants de collectivités locales et régionales des 25 pays de l'Europe élargie auront l'opportunité de se rencontrer, d'identifier des partenaires potentiels, de partager des idées et de connaître tous les détails du programme INTERREG III-C, ainsi que ses opportunités de financement. Le Fonds européen de développement régional est disponible pour les dix nouveaux Etats membres depuis janvier 2004. Une attention plus particulière sera donc portée aux défis et opportunités de la coopération interrégionale dans une Europe élargie. Le Forum de Recherche de Partenaires



BUREAU ALSACE

Bruxelles en Direct - Bureau Alsace

Tél. + 32 2 221 04 30 - Fax + 32 2 217 66 12 - info@bureau-alsace.org - <http://www.bureau-alsace.org>

INTERREG IIIC comprendra également des sessions techniques et thématiques.

<http://www.interreg3c.net/psf/berlinpsfmarch04>

[Retour sommaire](#)

RECHERCHE L'Europe veut développer la recherche fondamentale

A l'initiative de Philippe Busquin, Commissaire chargé de la recherche, la Commission européenne a adopté une communication sur « Europe et la recherche fondamentale », le 15 janvier 2004, présentant le schéma directeur de l'UE pour la recherche fondamentale. Le document donne un aperçu des activités en la matière à l'intérieur de l'UE par comparaison avec d'autres régions, notamment les États-Unis et le Japon, et préconise l'ouverture d'un débat sur la manière de promouvoir ces activités. La recherche fondamentale est une composante importante de l'activité scientifique en Europe et un domaine dans lequel l'Europe a toujours excellé. Cependant, au cours des deux dernières décennies, elle a été supplantée par d'autres activités prioritaires, principalement la recherche appliquée, orientée vers le marché.

http://europa.eu.int/rapid/start/cgi/guesten.ksh?p_action.gettxt=gt&doc=IP/04/480|RAPID&lq=FR

[Retour sommaire](#)

RECHERCHE Partenariat contre les maladies de la pauvreté

L'Union européenne investit 400 millions d'euros pour accélérer le développement de vaccins et en faciliter l'accès dans les pays africains. Dans le but d'éradiquer les maladies dites de la pauvreté (malaria, tuberculose, sida), qui représentent 15 000 décès par jour dans le monde, l'Union veut développer une politique de partenariat entre les secteurs public et privé et entre l'Europe et l'Afrique. Le cadre de ce financement est un programme de partenariat (*EU-Developing countries Clinical Trials Partnership Programme*) où la Commission et les États membres interviendraient pour 200 millions d'euros, et des donateurs internationaux comme l'Organisation mondiale de la Santé ou la Fondation Microsoft pour 200 autres millions d'euros.

[Retour sommaire](#)

RECHERCHE Suisse et 6^e PCRD

La Suisse est à nouveau associée aux programmes de recherche de l'Union européenne. La Commission européenne a renouvelé son accord de coopération scientifique et technologique avec la Suisse en janvier 2004. Le nouvel accord couvre la participation suisse au sixième programme-cadre de recherche 2002-2006 de

l'Union européenne dès le 1^{er} janvier. La Suisse contribuera à concurrence de 400 millions d'euros au budget global (qui est d'environ 20 milliards d'euros) couvrant également sa participation au programme Euratom. Lors des premiers appels du sixième programme-cadre, les projets avec participation suisse ont présenté un taux de succès supérieur à la moyenne de l'Europe des 15.

Les organisations suisses pouvaient déjà participer au cinquième programme-cadre 1998-2002, mais sur une base « projet par projet » et donc sans possibilité de financement communautaire. Néanmoins, des partenaires suisses ont été impliqués dans plus de 1500 projets de recherche soutenus par l'UE. La participation suisse mobilisait notamment à la fois des universités (14 %), des entreprises (18 %) et des centres et organismes de recherche publics (20 %). Des scientifiques suisses ont participé à des projets de recherche dans les domaines des « Technologies de l'Information », de la « Qualité de la Vie » ainsi que dans les « Sciences de l'Environnement » et le « Développement Durable » avec, entre autres, des partenaires allemands, français, anglais et italiens.

<http://europa.eu.int/comm/research/press/2004/pr1601fr.html>

[Retour sommaire](#)

RECHERCHE Biotechnologies

Dans le but d'encourager la création d'entreprises de biotechnologies, la Commission européenne lance une quatrième série d'ateliers "Biobiz". Il s'agit d'une action de soutien relevant du sixième programme-cadre de recherche (2002-2006), qui vise à fournir aux scientifiques européens les connaissances et outils nécessaires à la création d'entreprises dans le secteur des sciences du vivant et des biotechnologies. Des stages de formation de quelques jours sont prévus avec pour thèmes l'accès au capital, le transfert de technologies, les plans d'entreprise, la réglementation relative aux entreprises et les incubateurs d'entreprises.

Une trentaine d'ateliers sont prévus dans les années à venir dans l'UE, dans des pays candidats et associés ainsi qu'aux États-Unis. 350 entrepreneurs potentiels ont déjà participé aux éditions précédentes de cette initiative.

www.eurobiobiz.com/workshops.php3

[Retour sommaire](#)

SERVICES D'INTERET GENERAL Avis du Parlement européen

Le Parlement européen a donné son opinion sur le Livre vert de la Commission européenne sur les services d'intérêt général en adoptant le rapport du député Philippe Hertzog le 14 janvier 2004. L'Institution a choisi une voie intermédiaire entre les partisans de la libéralisation et les tenants du service public.



BUREAU ALSACE

Bruxelles en Direct – Bureau Alsace

Tél. + 32 2 221 04 30 - Fax + 32 2 217 66 12 – info@bureau-alsace.org - <http://www.bureau-alsace.org>

Les amendements demandant l'adoption d'une directive cadre contenant des définitions communes des services d'intérêt général et des obligations de service public qui en découlent ont été clairement rejetés. Les députés invitent seulement la Commission à présenter un suivi en avril 2004 au plus tard, afin de retirer les enseignements des consultations concernant le Livre vert et de prendre clairement position sur la nécessité d'un "cadre juridique éventuel".

<http://www2.europarl.eu.int/omk/sipade2?PUBREF=-//EP//TEXT+PRESS+TW-20040112-S+0+DOC+XML+V0//FR&LEVEL=2&NAV=S#SECTION24>

[Retour sommaire](#)

SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION

Conférence à Budapest

A la suite des événements de Varsovie (2000) et de Ljubljana (2002), la conférence sur la société de l'information des 26 et 27 février à Budapest sera centrée sur les progrès dans la mise en œuvre du plan d'action sur la société de l'information "eEurope+" dans les nouveaux États membres et les pays candidats, l'examen à mi-parcours de "eEurope 2005" et sur les défis communs que tous les pays d'Europe devront relever dans la société de l'information. Cette manifestation est parrainée par la Présidence irlandaise de l'UE, le gouvernement hongrois et la Commission européenne. Les ministres des dix nouveaux États membres et des trois pays candidats, des actuels États membres de l'UE ainsi que des pays de l'Europe du Sud-Est ont été invités à participer à la conférence. Seront également présents des représentants d'institutions internationales, du secteur privé, des milieux universitaires et de la société civile. La conférence fournira l'occasion aux participants de débattre des progrès réalisés pour faire de la société de l'information un vecteur d'intégration économique, de cohésion sociale et de diversité culturelle en Europe, objectif décrit dans le plan d'action "eEurope 2005".

www.emcis2004.hu/dokk/main/emc/welcome

[Retour sommaire](#)

TRANSPORT

Système écopoints

Le règlement 2327/2003 est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2004. Il instaure un système intermédiaire de points applicable aux poids lourds transitant par l'Autriche pour l'année 2004 (système « écopoints »). Il remplace le système dépendant du règlement qui a pris fin au 31 décembre 2003. Le système écopoints vise à limiter le trafic de poids lourds traversant l'Autriche via un système d'attribution de « points » par camion en fonction de leur niveau d'émission d'oxydes d'azote (NOx). Il doit payer la valeur totale des écopoints qu'il comptabilise pour pouvoir transiter sur le territoire autrichien. Le règlement adopté le 22 décembre 2003 encourage l'utilisation de camions plus respectueux de l'environnement.

[Retour sommaire](#)



BUREAU ALSACE

TRANSPORT

Circulation d'informations sur la sécurité des avions de pays tiers

A la suite d'un accident aérien similaire à la catastrophe de Charm El-Cheikh survenu en 1996, la Commission européenne avait présenté une proposition de directive visant à assurer la sécurité des avions de pays tiers utilisant les aéroports communautaires (Directive (2002/0014 (COD)). Cette proposition, d'abord soumise en janvier 1997 puis à nouveau présentée en janvier 2002, vise à rendre obligatoire la circulation d'informations sur la sécurité des avions de pays tiers empruntant le territoire communautaire, ainsi que le contrôle des appareils présentant un risque pour la sécurité. La procédure de conciliation, qui devait s'ouvrir le 27 janvier et qui était précédée d'un trilogue le 20 janvier, devrait permettre de clore rapidement le dossier en rapprochant les positions du Parlement et du Conseil.

[Retour sommaire](#)

TRANSPORT

Sûreté aérienne

La France propose une liste européenne de compagnies charters sûres. Le ministre français des Transports Gilles de Robien a rencontré mercredi 21 janvier la commissaire européenne chargée des Transports Loyola de Palacio à Bruxelles. Il a présenté à la commissaire les propositions françaises issues de sa rencontre du vendredi 16 janvier avec les tours-opérateurs, les agents de voyage et les consolidateurs. La France a décidé de dresser une « liste blanche » des compagnies charters qui auront reçu un label de sécurité permettant d'identifier les compagnies offrant les meilleures garanties aux clients en matière de professionnalisme et de sécurité à l'issue d'audits indépendants. Le ministre français propose d'étendre cette mesure à l'ensemble de l'UE.

[Retour sommaire](#)

TRANSPORT

Objets interdits en vol

La Commission établit une liste communautaire d'objets interdits à bord des avions de transport de passagers. Elle a adopté le 16 janvier 2004 un règlement qui établit, pour la première fois, une liste approuvée au niveau communautaire d'objets interdits à bord des avions de transport de passagers (Règlement 68/2004, modifiant le règlement 622/2003 relatif à la sûreté aérienne). L'objectif premier de la réglementation est d'indiquer très précisément aux passagers embarquant dans des aéroports de l'UE les objets qui seront confisqués aux points de contrôle de sûreté. Font partie de cette liste :

Pour la liste complète des objets interdits :

http://www.europa.eu.int/rapid/start/cgi/questfr.ksh?p_action.gettxt=qt&doc=IP/04/5910|RAPID&lg=FR&d

[Retour sommaire](#)

TRANSPORT **Compagnies à bas prix et aides d'Etat**

La Commission européenne a rendu sa décision le 2 février sur la légalité des aides versées par l'aéroport de Charleroi (Belgique) à la compagnie Ryanair. Les responsables de 27 aéroports régionaux européens (Düsseldorf, Strasbourg, Limoges, Bologne etc.), réunis à Bruxelles le 8 janvier, avaient demandé à la Commission de prendre en compte leur « rôle essentiel » dans le développement des régions. La Commission européenne a estimé que Ryanair devait rembourser environ 4 millions d'€ sur les 15 millions d'aide de la part de la région wallonne, propriétaire de l'aéroport de Charleroi. Par conséquent ce sont près des trois quarts de l'aide qui sont estimés conformes à la législation européenne. La Commission a voulu ainsi concilier les principes de libre concurrence entre les compagnies opérant depuis des aéroports régionaux et de soutien public au démarrage de nouvelles lignes lancées par des compagnies à bas coûts, ce qui marque un certain infléchissement de la Direction Générale de la Concurrence de la Commission dans son interprétation de la validité des aides d'État. Cette décision était très attendue car un certain nombre de candidats étaient sur les rangs de Ryanair, comme Air Polonia ou Axis Airways qui ont annoncé l'ouverture de lignes à partir de Charleroi.

http://europa.eu.int/rapid/start/cgi/guesten.ksh?p_action=getfile=of&doc=IP/04/15710|RAPID&lg=FR&type=PDF

[Retour sommaire](#)

TRANSPORT **Nouvelles compensations aériennes**

Les gouvernements de l'Union ont donné leur feu vert lundi 26 janvier à une nouvelle réglementation qui entrera en vigueur l'année prochaine et qui se rapporte à de nouveaux droits dont jouiront les passagers aériens. La réglementation doublera les niveaux de compensation actuels destinés aux passagers victimes de vols sursés ou annulés. A l'exception des grèves sauvages, des conditions atmosphériques ou de mesures d'urgence antiterroristes, les compagnies aériennes et les tours opérateurs seront contraints à verser des indemnités de 250 euros pour les vols de moins de 1 500 km, 400 euros pour les vols de 1 500 à 3 500 km et 600 euros pour les autres vols. La Commission européenne envisagerait également d'introduire des mesures similaires pour les transports de passagers par voie de mer et par voie de chemin de fer.

[Retour sommaire](#)